
Renvoi au comité de législation de la pétition de la société populaire de Limoges demandant la mise sous séquestre des biens des personnes suspectes et en état d'arrestation, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de législation de la pétition de la société populaire de Limoges demandant la mise sous séquestre des biens des personnes suspectes et en état d'arrestation, en annexe de la séance du 10 brumaire an II (31 octobre 1793).
In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 109;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41326_t1_0109_0000_4;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

d'infanterie et 100 cavaliers. Ce détachement s'est porté sur trois villages autrichiens, et en est revenu avec 133 bêtes à cornes, 54 moutons, 19 chevaux, une somme considérable d'argent en espèces et en lingots, et une grande quantité de cuivre et de plomb; le plomb et le cuivre seront convertis en instruments pour donner la mort aux ennemis, et j'envoie l'or et l'argent à la Monnaie. »

Mention honorable et insertion au *Bulletin*.

XXII

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE LIMOGES DEMANDE QUE LES BIENS DES PERSONNES SUSPECTES, MISES EN ÉTAT D'ARRESTATION, SOIENT SÉQUESTRÉS (1).

Suit un extrait de cette pétition d'après le Bulletin de la Convention (2).

La Société populaire de Limoges demande que les biens des personnes convaincues de suspicion soient mis en séquestre.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (3).

Celle (La Société populaire) de Limoges sollicite un décret qui ordonne la séquestration des biens des détenus pour cause de suspicion.

Cette pétition est renvoyée au comité de législation.

XXIII

LES ADMINISTRATEURS DE LA CREUSE DEMANDENT A LEVER UN EMPRUNT FORCÉ DE 25.000 LIVRES SUR LES RICHES (4).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

On renvoie au comité des finances une pétition des administrateurs de la Creuse qui demandent à être autorisés à lever un emprunt forcé de 25.000 livres sur les riches de leur département.

(1) La pétition de la Société populaire de Limoges n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les comptes rendus publiés par le *Moniteur universel*, l'*Auditeur national*, les *Annales patriotiques et littéraires* et le *Mercur universel*.

(2) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(3) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 172, col. 1].

(4) La pétition des administrateurs de la Creuse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel* et le *Mercur universel*.

(5) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 172, col. 1]. D'autre part le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 13, col. 2] reproduit à peu près textuellement le *Moniteur*.

XXIV

PÉTITION DE LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE SAINT-FLORENTIN (1).

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (2).

La Société populaire de Saint-Florentin expose que divers jeunes gens pour se soustraire à la réquisition, sont entrés dans le génie militaire; elle demande que, pour remédier à cet abus, il soit décrété qu'il n'y aura de jeunes gens exempts de la réquisition, que ceux qui étaient déjà dans le génie militaire avant la promulgation de la loi du 23 août.

Renvoyé à l'examen du comité de Salut public.

XXV

LETTRE DES ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE POUR ANNONCER QU'ILS ONT DISSIPÉ DES RASSEMBLEMENTS QUI S'ÉTAIENT FORMÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (3).

Suit un extrait de cette lettre d'après le Bulletin de la Convention (4).

Les administrateurs du département de la Lozère écrivent que les forces qu'ils ont fait marcher dans l'Aveyron y ont dissipé les rassemblements qui s'y étaient formés. Ils annoncent la découverte d'une fabrication de faux assignats, dont les prévenus ont été traduits dans les prisons de Séverac.

Mention honorable de la conduite des administrateurs.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (5).

Une lettre des administrateurs de la Lozère annonce qu'au premier bruit des rassemblements des contre-révolutionnaires, les gardes nationales se sont réunies à Marvejols, et de là

(1) La pétition de la Société populaire de Saint-Florentin n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans les comptes rendus de cette séance publiés par l'*Auditeur national* et le *Mercur universel*.

(2) *Auditeur national* [n^o 405 du 11^e jour du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 1]. D'autre part, le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 13, col. 1] reproduit à peu près textuellement l'*Auditeur*.

(3) La lettre des administrateurs du département de la Lozère n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 10 brumaire an II; mais on en trouve des extraits dans le *Bulletin de la Convention* de cette séance et dans les comptes rendus du *Moniteur universel*, de l'*Auditeur national* et du *Journal de Perlet*. En outre, le *Mercur universel* [11^e jour de brumaire (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 12, col. 1] reproduit à peu près textuellement le *Moniteur*.

(4) *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (jeudi 31 octobre 1793).

(5) *Moniteur universel* [n^o 42 du 12 brumaire an II (samedi 2 novembre 1793), p. 171, col. 3]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n^o 405 du 11^e jour du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 1] et le *Journal de Perlet* [n^o 405 du 11 brumaire an II (vendredi 1^{er} novembre 1793), p. 249] rendent